

Le 13 mai 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 13 mai 2025 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTES

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

2025-05-071 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 mai 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2025-05-072 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 mai 2025 soit et il est, par les présentes, adopté en ajoutant l’item suivant :

- MOT DU MAIRE ET CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE REMISE DE LA MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS DE LA PART DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DU CANADA / REMISE DES MÉDAILLES ET CERTIFICATS ET PRISE DE PHOTOS

ADOPTÉE

Le 13 mai 2025

2025-05-073 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 1^{ER} AVRIL 2025

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 1^{er} avril 2025 sans modification.

ADOPTÉE

2025-05-074 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2025-05-075 APPUI / DÉCLARATION COMMUNE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE, D'EXCLUSION SOCIALE ET DE PAUVRETÉ

CONSIDÉRANT QU'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élu.es aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaire, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

Le 13 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation;

CONSIDÉRANT QU'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée par la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par le représentant de la Table de concertation en itinérance de Vaudreuil-Soulanges à la Table territoriale de la Politique de développement social durable;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table territoriale de la Politique de développement social durable;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour appui;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux députés fédéraux de la région, Peter Schiefke, député de Vaudreuil-Soulanges et Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroit, ainsi qu'aux députées provinciales de la région, Marilyne Picard, députée de Soulanges et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil pour appui;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, au ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

ADOPTÉE

2025-05-076

POSITIONNEMENT CONCERNANT LA PROPOSITION 50/50 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'ARTM

ATTENDU QUE la demande de révision de la politique de financement émane des couronnes, notamment afin de favoriser une meilleure prévisibilité et une meilleure équité des contributions municipales au sein de ces secteurs;

ATTENDU l'urgence pour les secteurs de convenir d'une politique de financement afin de favoriser une transition vers les futurs représentants qui siègeront aux instances métropolitaines;

Le 13 mai 2025

ATTENDU QUE la politique de financement révisée est jugée transitoire et a pour terme l'année 2028, coïncidant ainsi avec la fin de l'aide gouvernementale;

ATTENDU QUE tant les travaux techniques que ceux menés par le comité d'orientations n'ont pas explorées l'ajout de l'offre de services en tant que critère lié au principe de bénéficiaire-payeur au sein de la politique de financement;

ATTENDU QUE les délais irréalistes impartis pour la révision de la politique de financement forcent un compromis et compromettent l'exploration de nouvelles avenues structurantes et pérennes à court terme;

ATTENDU QUE le scénario émanant de la résolution CC24-037 du conseil d'administration de la CMM du 30 mai 2024 aurait permis aux secteurs de rapatrier 35 % des revenus généraux, tout en conservant plusieurs distorsions méthodologiques défavorables envers la Couronne-Sud;

ATTENDU QUE la Couronne-Sud désire, à terme, rapatrier 100 % des revenus généraux afin de favoriser une meilleure équité entre les secteurs;

ATTENDU QUE le montant des revenus généraux puisés au sein des couronnes pour financer les modes métropolitains au centre de la région continuera de s'accroître d'ici 2034 plutôt que de servir au financement et au développement du transport collectif en couronne;

ATTENDU QUE les récents déboires de performance du REM ont mis en lumière la contribution essentielle de la desserte de rabattement des couronnes à l'harmonisation du réseau métropolitain;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER le dépôt d'un scénario de révision de la politique de financement auprès du conseil d'administration de l'ARTM respectant les paramètres suivants :

- Le traitement des revenus généraux à 50 % destinés à financer les services métropolitains et un rapatriement de 50 % envers les secteurs;
- La mise en place de stratégies d'atténuation utilisant l'aide gouvernementale afin que les contributions municipales soient indexées de 5 % par année pour l'horizon 2026-2028, au préalable des efforts d'optimisation exigés.

DE DEMANDER, à l'ARTM et à la CMM, que les modifications législatives suivantes soient parties intégrantes des demandes de changements législatives qui seront soumises au printemps 2025 :

- D'inclure la révision de l'article 81 de la Loi sur l'ARTM au sein des demandes de changements législatifs afin de considérer le critère de bénéficiaire-payeur parmi les critères de répartition du déficit résiduel;
- D'inclure la révision de l'article 95 de la Loi sur l'ARTM au sein des demandes de changements législatifs afin d'alléger le processus décisionnel entourant l'activation de clés de partage au sein des couronnes avec un vote aux deux tiers des municipalités.

DE DEMANDER à l'ARTM et à la CMM :

- Que le rapport portant sur l'inclusion de recommandations spécifiques sur l'organisation du transport collectif dans le plan d'optimisation touchant la

Le 13 mai 2025

révision de la gouvernance du transport collectif au sein des couronnes soit approuvé par voie de résolution par chaque Table de préfets et élus des couronnes au préalable de toutes demandes de changements législatifs à cet effet. Ce rapport découlant de la résolution CE25-032 de la CMM.

DE DEMANDER à l'ARTM de démarrer les travaux de la politique de financement de l'ARTM 2029 dès que possible et d'intégrer nos orientations :

- D'intégrer dans ses principes le décideur-payeur et le bénéficiaire-payeur pour assurer une meilleure équité;
- De permettre, à terme, de rapatrier 100 % des revenus généraux envers les secteurs.

DE DEMANDER à l'ARTM de démarrer, dès que possible, les travaux pour identifier des scénarios de répartition des déficits par municipalité à l'intérieur de la Couronne-Sud pour une application dès 2026.

DE DEMANDER à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable de :

- Rendre publiques les études d'impacts socioéconomiques réalisées entre janvier 2023 et l'automne 2024 sur 8 nouvelles sources de financement pour la mobilité durable;
- Travailler avec la CMM pour la mise en œuvre de nouvelles sources de financement du transport collectif d'ici 2028.

D'ACHEMINER la présente résolution à :

- La direction générale de la CMM;
- La présidente de la CMM;
- La direction générale de l'ARTM;
- La présidente du conseil d'administration de l'ARTM;
- La vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- L'ensemble des municipalités de la Couronne-Sud;
- L'ensemble des MRC de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE

**2025-05-077 DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / VIDÉOTRON LTÉE /
PROJET ING-342247-7394221-5058 – PLAN 02/02 / AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet Vidéotron Ltée ING-342247-7394221-5058 – Plan 02/02 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et le plan fourni.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

Le 13 mai 2025

2025-05-078 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 682 / RÈGLEMENT SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 682 Règlement sur l'interdiction des sacs de plastique et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2025-05-079 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 683 / RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE CERTAINS ARTICLES À USAGE UNIQUE

Le conseiller monsieur Julien Leclerc présente et dépose le projet de règlement numéro 683 Règlement sur la distribution de certains articles à usage unique et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2025-05-080 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière adjointe;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt mille trois cent vingt-cinq dollars et trente et un cents (280 325,31 \$).

ADOPTÉE

2025-05-081 CONTRAT DE SERVICE / RÉPARATION DE LA POMPE P3 À LA STATION DE POMPAGE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Pompes JP Inc., 140 rue Royale, Les Coteaux (Québec), J7X 1A6, pour la mise en condition d'opération de la pompe P3 à la station de pompage, incluant les pièces et service, et ce, pour un montant de 9 636,15 \$, taxes applicables non comprises.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

MOT DU MAIRE ET CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE REMISE DE LA MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS DE LA PART DE LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE DU CANADA / REMISE DES MÉDAILLES ET CERTIFICATS ET PRISE DE PHOTOS

Le maire M. Michel Bourdeau préside la cérémonie officielle afin de rendre hommage aux pompiers distingués.

Le 13 mai 2025

Le maire M. Michel Boudreau quitte son siège à 19 h 56.

Il invite le directeur du Service de sécurité incendie à se joindre à lui afin de procéder à la remise de la Médaille des pompiers pour services distingués de la part de la gouverneure générale du Canada, à MM. Dominique Bougie et Sylvain Lalonde ainsi que le certificat de mérite signé par celle-ci.

Le maire invite les membres du conseil à prendre place devant les drapeaux pour la photo officielle.

Les conseillères Mmes Cheryl Brazeau, Isabel Boulay et Josée Paquette-Bougie ainsi que les conseillers MM. Julien Leclerc et Ian Gray quittent leurs sièges à 20 h 01.

Le maire M. Michel Boudreau ainsi que les membres du conseil reprennent leurs sièges à 20 h 04.

2025-05-082 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 13 mai 2025 à 20 h 05.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière